

Délibération 26_11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 21 mai 2026	Nombre de délégués
Délibération n° 26_11	En exercice : 7
Convocation : 5 mai 2026	Présents ou représentés : 7
Objet : Election du Président	Absents : 0

L'An deux-mil-vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du cinq mai deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h45 sous la présidence du doyen d'âge M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY
Madame Martine SAINT-LAURENT
Madame Dominique MABIRE
Monsieur François BRIZARD

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD (suppléant de M. ALORY)
Monsieur Christophe CAPELLE (suppléant de M. SAPOWICZ)

Excusés :

Monsieur Fabien GOUTTEFARDE (pouvoir à M. ROMERO)
Monsieur Jérôme DEBUS (pouvoir à M. SAPOWICZ)
Monsieur Arnaud MABIRE

Assistaient à la séance :

M. Dominique UMMENHOVER (1^{ER} Adjoint à la commune d'Arnières-sur-Iton) ;
M. Michel LESAGE (Adjoint à la commune de Chambois) ;
Madame Laurence VANDEVILLE (Maire de la commune de Daubeuf-la-Campagne) ;
M. Jacques FAUVEL (Maire de la commune d'Ormes) ;
M. Max RONGRAIS (Maire de la commune de Sainte Marthe).

COMITE SYNDICAL

Election du Président

Vu l'article L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 2122.4 et L 2122.7 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, conformément aux statuts du SMABI, chaque délégué dispose d'un nombre de voix proportionnel à la représentativité de l'EPCI qu'il représente, soit un total de 100 voix pour l'ensemble du comité syndical ;

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est demandé au Comité syndical de bien vouloir :

- **PROCEDER** à l'élection du Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton dans les formes précitées.

Le résultat de l'élection du Président est le suivant :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	7
Nombre de voix théorique	100
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	100
Majorité absolue	51

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Marcel SAPOWICZ	100	cent

M. Marcel SAPOWICZ est proclamé Président et immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ